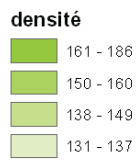
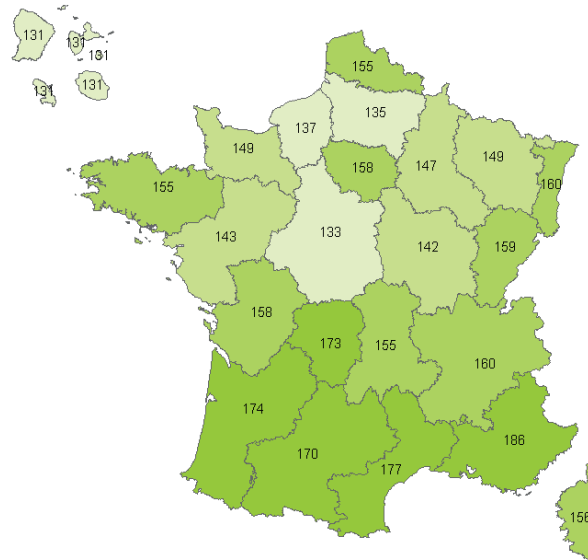
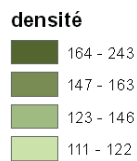
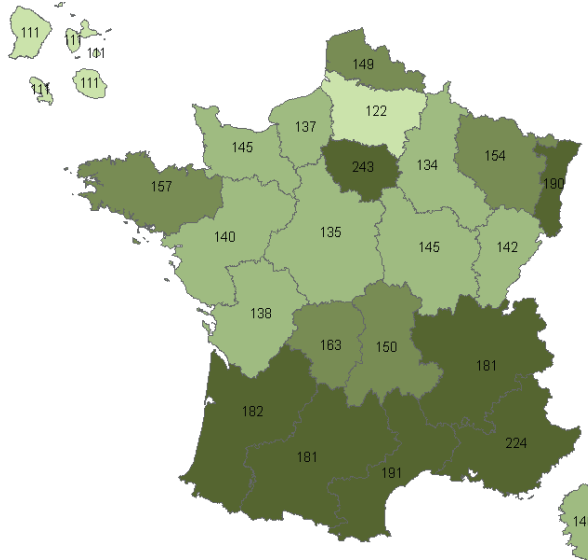


Indicateur n°8 : Densités régionales des médecins omnipraticiens et spécialistes, pour 100 000 habitants

Densité d'omnipraticiens pour 100 000 habitants au 1er janvier 2012



Densité de spécialistes pour 100 000 habitants au 1er janvier 2012



Source : DREES, RPPS.

Au 1er janvier 2012, on comptait 216 762 médecins (omnipraticiens et spécialistes), en France entière. En forte hausse depuis les années 1980, avec une croissance supérieure à celle de la population, les effectifs de médecins ont connu une croissance progressivement ralentie depuis 2005. La densité de médecins est stable depuis cette date, avec 334 médecins pour 100 000 recensés en France. Toutefois, des déséquilibres persistent parfois dans l'offre de soins ce qui soulève, in fine, la question de la répartition géographique et de l'organisation des soins sur le territoire national. Il est donc important d'apprécier les disparités territoriales de densité en médecins omnipraticiens et spécialistes.

En 2012, la densité moyenne des omnipraticiens est de 157 pour 100 000 habitants, avec 68 % de libéraux, et de 177 pour 100 000 habitants pour les spécialistes en France métropolitaine, avec 52 % de libéraux, avec des disparités géographiques très marquées. Le critère de densité régionale oppose nettement le nord et le sud de la France, respectivement moins bien et mieux dotés en offre médicale. Par ailleurs, si l'offre de soins de premier recours est globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire métropolitain, et si les distances d'accès restent correctes, l'accès aux soins spécialisés semble plus contrasté.

Pour les médecins omnipraticiens, la densité la plus forte est constatée en Provence-Alpes-Côte-D'azur (186 pour 100 000 habitants) ainsi que dans les régions du Midi-Pyrénées, du Limousin, de l'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon. A l'opposé, les régions qui présentent la plus faible densité sont, outre les DOM (131 pour 100 000 habitants), la région Centre (133 pour 100 000 habitants) ainsi que la Haute-Normandie et la Picardie.

Pour les médecins spécialistes, deux régions se situent très nettement au-dessus de cette moyenne : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (224 pour 100 000 habitants) ainsi que l'Île-de-France. Outre les DOM (111 spécialistes pour 100 000 habitants) la Picardie détient, quant à elle, la densité la plus faible (122 pour 100 000 habitants).

Les inégalités interrégionales ne constituent qu'une part de l'ensemble des inégalités spatiales. En utilisant une maille plus petite que la région mais mieux adaptée à la question de la répartition des professionnels libéraux telle que les bassins de vie, on constate que les médecins, en particulier les libéraux, les inégalités de répartition comportent une composante intra-régionale majoritaire.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°8 :

L'indicateur est réalisé à partir du Répertoire partagé des professions de santé (RPPS) qui recense au plan national, mais aussi régional et départemental, les médecins de santé en activité. Le RPPS a remplacé Adeli comme source d'analyse de la démographie des médecins à la DREES depuis le 1^{er} janvier 2012. Avec le RPPS, le conseil de l'ordre des médecins est désormais le guichet principal pour les professionnels inscrits au tableau. Le RPPS renseigne donc sur l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles du médecin telles que déclarées à leur guichet. Les données du RPPS sont élaborées à partir d'une confrontation des données des ordres, de l'Assurance maladie (la CNAMTS) et du Centre national de gestion (CNG).

Ces données sont établies par la DREES. Les effectifs ainsi dénombrés portent sur les médecins généralistes et spécialistes, libéraux et salariés, exerçant dans le secteur ambulatoire, à l'hôpital ou en centres de santé.

Cet indicateur apporte une information partielle concernant l'ampleur des inégalités territoriales car c'est à un niveau plus fin que la question de la couverture des besoins de soins, et notamment de premier recours, doit être analysée.

Pour plus de détails sur l'analyse de la démographie médicale, les statistiques détaillées à partir du RPPS sont disponible dans le dernier *Document de travail* de la DREES n°167 « Les médecins au 1^{er} janvier 2012 ». Se reporter également aux rapports de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé ainsi qu'aux récents *Études et Résultats* de la DREES sur le sujet : n°796 (« Les médecins au 1^{er} janvier 2012 ») et n°765 (« L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux »).